



7 décembre 2018

La CGT a d'abord tenu à évoquer la situation actuelle de notre pays. Partout la colère gronde, partout les fins de mois sont difficiles et il serait irresponsable de tout rejeter sur l'impôt comme le fait le numéro 1 du MEDEF, G. Roux de Bézieux.

Le manque de considération et de reconnaissance dans le travail, notamment à travers le salaire, sont aussi et surtout les fondements de cette colère. Le patronat doit l'entendre et négocier des augmentations significatives de tous les salaires. C'est ce que portera la CGT lors de la négociation nationale des salaires minima 2019 des ingénieurs et cadres le 21 décembre prochain et partout dans les territoires pour tous les autres salariés de la métallurgie.

Négociation – Relation individuelle de travail

Cette réunion était consacrée aux sujets qui concernent la formation et l'exécution du contrat de travail. La CGT est restée fidèle à sa ligne directrice à savoir « mieux disant de ce qui existe et innovation sociale » dans ses propositions. Ainsi par exemple :

- Transfert d'une entreprise à une autre de l'ancienneté acquise pour le salarié qui change d'employeur.
- Pas de décompte des périodes de suspension du contrat de travail pour le calcul de l'ancienneté.
- une période d'essai avec une durée inférieure aux maxima légaux y compris en cas de renouvellement.
- le maintien de la rémunération initiale en cas de reclassement sur un emploi inférieur, suite à une inaptitude, pour toutes les catégories de salariés.
- une amélioration des mesures d'accompagnement de la mobilité (déménagement et frais divers).
- ...

Prochaine réunion : mardi 8 janvier.

La délégation fédérale